

Conseil d'Administration du 5 juillet 2013  
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
Le Directeur	Bruno MENGOLI
La directrice adjointe	Florence TOUCHANT
Collège des enseignants	François GUÉNA, Jim NJOO, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS, Gwen ROUVILLOIS
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD, Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Ido DWECK, Khader BERREKLA
Personnalités extérieures	Gwenael QUERRIEN, Bernard LANDAU
Excusés	Dalil HAMANI, Francine DEMICHEL (pouvoir donné à Bendicht WEBER), André GUILLERME, Thierry PAQUOT, Pierre PAULOT, Benoit FRITEL, Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Thibault LAUGEL
Invité(e)s	Chantal BONNEFOY, représentante du contrôle financier régional, Marléna GORGE, anciennement secrétaire générale

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 mai 2013.
- 2 - Avis sur les postes mis à la mutation.
- 3 - DM1
- 4 - Renouvellement des contrats MAA pour la rentrée 2013 – 2014
- 5 - Approbation de profils de postes d'associés pour la rentrée 2013 - 2014
- 6 - Questions diverses : point d'information sur les locaux de l'association Didattica et subvention attribuée à l'association La Villette étudiante

Le président ouvre la séance à 9h13.

Il présente Bruno Mengoli, directeur de l'ensaplv ; il maîtrise les questions politiques et stratégiques de l'école dont il représente un atout.

Bruno Mengoli, directeur, présente son parcours d'architecte. Dès 1999, il rejoint l'administration d'état en tant qu'Architecte Urbaniste de l'Etat et nommé Architecte des Bâtiments de France d'abord en Seine Maritime et ensuite en Seine Saint Denis.

A l'occasion de son arrivée, il demande aux membres du CA de bien vouloir lui remettre à la rentrée une note précisant leur vision de l'école dans une décennie soulignant leurs ambitions, ressentis et envies.

Bendicht Weber rebondit sur la demande de consultation du Directeur pour demander un débat de mi-mandat entre les membres du CA et les différents acteurs de l'école notamment autour du projet de relocalisation, dossier clé du devenir de l'école dans les 10 ans à venir autour de la reconstruction d'une identité forte.

Les points suivants sont ajoutés aux questions diverses :

- la question du rapport entre les membres du CA et les commissions de l'école ;
- l'implication financière personnelle des enseignants dans le cadre de l'organisation de voyages d'études à l'étranger ;
- point d'information sur les inscriptions en HMNOP, en particulier des ADE extérieures à l'ensaplv
- point d'information sur l'évaluation des enseignements

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 mai 2013.
- 2 – Décision modificatrice budgétaire
- 3 - Avis sur les postes à la mutation
- 4 - Renouvellement des contrats MAA pour la rentrée 2013/2014
- 5 - Approbation de profils de postes d'associés pour la rentrée 2013 - 2014
- 6 - Questions diverses : locaux de Didattica, subvention la Villette étudiante, paiement de l'hébergement des étudiants lors des voyages d'études, rapport entre les membres du CA et les commissions de l'école, évaluation des enseignements.

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 mai 2013

Décision :

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 31 mai 2013 est approuvé à l'unanimité. 1 abstention
---

2 – Décision modificatrice budgétaire

Marléna Gorge précise que l'établissement n'a reçu aucune notification de crédit supplémentaire quant à son fonctionnement ce qui explique un budget restreint. La part de prélèvement sur le fond de roulement pour les travaux du studio audiovisuel dont le montant s'élève à 500 000 euros est donc conséquente. Ces travaux seront exécutés au cours de l'année, les marchés sont en cours de finalisation. Ils seront transmis à Mme. Chantal Bonnefoy.

Gwen Rouvillois s'interroge sur les frais externalisés comme le gardiennage et l'entretien des locaux ainsi que l'entreposage de meubles et dossiers dans des gardes meubles.

Elle souligne également le caractère abstrait des chiffres relatifs à l'enseignement et la pédagogie qui ne sont pas détaillés ni expliqués. Marléna Gorge explique sa démarche qui relève d'un travail en concertation lors de comité restreint. Ces données chiffrées ne sont pas détaillées dans ce document bien qu'inscrite clairement dans la comptabilité de l'école au travers de lignes budgétaires.

Le directeur précise qu'un document explicatif complétant ces données chiffrées serait plus pédagogique pour tous.

Gwenaél Querrien revient sur les demandes de Gwen Rouvillois et insiste sur le fait que le système de péréquation d'une ligne comptable à une autre gagnerait à être analysé et détaillé.

Vincent Poirier revient sur le montant des travaux et le contrôle des devis par la commission éponymes et demande à être membre référent du CA au sein de cette commission. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Décision :

Les dépenses de personnel d'un montant de 2 840 654 euros, sont votées à l'unanimité  
Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 3 362 304, sont votées par 13 voix pour et 1 abstention  
Les dépenses d'investissement d'un montant de 973 944 euros, sont votées par 13 voix pour et 1 abstention

3 – Avis sur les postes à la mutation

La commission de recrutement n'a retenu aucune candidature.

Il est demandé aux membres votant du CA de s'exprimer sur les avis négatifs portés par la commission.

Seuls les membres des collèges enseignants et personnalités extérieures sont amenés à voter.

Champ ATR

Ce champ implique une implication forte, une volonté de travailler en équipe.

Poste n°69016, en remplacement de Xavier Juillot, aucun candidat ne répondait aux critères

Poste n°69017, départ de B. Chaudhuri, candidature de Antonio Gallego dont le dossier était le même que ceux proposés sur les deux autres postes.

Poste n° 69018, départ de Lionel Godart. Profil de poste orienté dessin expérimental. Trois candidatures : Laurent Joubert a présenté un dossier sans orientations pédagogiques, ni motivations explicites. Vincent Gassin, a présenté un dossier où la pratique est faiblement représentée et la dimension conceptuelle, peu lisible, offrait des perspectives qui ne se projetaient pas au delà de la première année de Licence (L1). Antonio Gallego, a présenté quant à lui un dossier susceptible de refléter une faible implication dans l'établissement -bien qu'ancien enseignant de l'ensapl- et ses propositions pédagogiques restaient insuffisantes.

Champ STA :

– Poste 69020 en remplacement de J-P Albertani, approche théorique de la construction, structure. Aucune candidature à la mutation.

- Poste 69021 en remplacement de F. Neumann, en architecture navale. La candidature de André Herskovits a été examinée. Au-delà de sa position très critique vis-à-vis de l'enseignement de l'architecture navale à l'ensapl son dossier reste faiblement renseigné et très peu argumenté. Son enseignement est donc peu apte à s'insérer à la ligne pédagogique en place autour de l'architecture navale déjà dispensée dans l'école.

– Poste 69025 en remplacement de Jean-Pierre Franca, aucune candidature sans doute par manque de temps car les personnes aptes à candidater sont très impliquées dans des bureaux d'études.

Champ VT

– Poste 69026, en remplacement de P. Aubry a déjà été validé en novembre 2012. Aucune candidature. Poste mis au concours.

– Poste 69028, occupé actuellement par Anne d'Orazio, dont le contrat va être reconduit. Deux candidatures : Odile Schwerer actuellement en poste en administration centrale et sans aucune expérience pédagogique et Vincent Jouve.

Ces deux candidatures d'AUE sont arrivées par le biais de la tutelle sans pour autant s'adapter aux

attentes pédagogiques et scientifiques des écoles d'architecture. Leur dossier étaient alors peu renseignés et décalés : absence de lisibilité de la proposition pédagogique et de démonstration de production de savoir adaptés aux besoins de l'école.

Bernard Landau interroge sur les possibilités déplacements d'un corps AUE vers l'enseignement en école d'architecture notamment au travers de détachement.

Le directeur précise que ce type de transfert est déjà pratiqué et fait l'objet d'un choix assumé notamment du point de vue financier. La commission ayant établi un profil de poste reconnaît que ce type de candidature n'est pas en adéquation avec les critères demandés. Un document doit être produit par la commission de recrutement précisant les inadéquations des candidatures à la fois du point de vue de l'intégration pédagogique au sein d'une discipline mais également du point de vue des perspectives d'enseignement et ainsi proposer aux candidats les moyens d'améliorer leur dossier. Il est demandé que chaque candidat établisse une note pédagogique précisant sa vision de son enseignement ainsi que l'intégration souhaité dans le champ disciplinaire envisagé.

Poste 69030, occupé actuellement par Jean-Jacques Lyon Caen. La candidature de Odile Schwerer est insuffisamment motivée.

#### Champ HCA

Poste n° 69031, en remplacement d'Hélène Jannière, la candidature de Vincent Jouve AUE est non recevable pour un poste de professeur pour les raisons ci-dessus.

#### Champ TPCAU

Poste n° 69032, en remplacement de Christian Moley, la candidature de Hélène Steve, ingénieur principal à la fonction publique territoriale, ne remplit pas les conditions statutaires pour être détachée sur ce poste.

Bendicht Weber précise que les professeurs HDR en école d'architecture seront de plus en plus sollicités par les universités pour des postes de plus haut niveau. Tous ces postes seront mis au concours ultérieurement, les profils seront alors soumis au vote fin 2013. Le concours étant fixé au premier trimestre 2014.

Décision :

#### Champ ATR

Le poste n° 69016, la candidature de Christian Leclerc, est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69016, la candidature de Antonio Gallego, est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69017, la candidature de Antonio Gallego, est rejetée par 9 voix contre et 1 abstention

Le poste n° 69018, la candidature de Laurent Joubert, est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69018, la candidature de Vincent Gassin est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69018, la candidature de Antonio Gallego, est rejetée par 9 voix contre et 1 abstention

#### Champ STA

Le poste n° 69021, la candidature de André Herskovits, est rejetée par 9 voix contre et 1 abstention

#### Champ VT

Le poste n° 69028, la candidature de Odile Schwerer, est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69028, la candidature de Vincent Jouve, est rejetée par 10 voix contre

Le poste n° 69030, la candidature de Odile Schwerer, est rejetée par 10 voix contre

#### Champ HCA

Le poste n° 69031, la candidature de Vincent Jouve, est rejetée par 10 voix contre

Champ TPCAU

Le poste n° 69032, la candidature de Hélène Steve, est rejetée par 10 voix contre

Le directeur précise que la vérification à savoir l'adéquation technique entre le dossier de candidature et le profil de poste est pris en charge par la commission de recrutement. Les membres du CA votent sur l'avis argumenté de la commission. En outre il demande que la commission argumente et motive le refus des candidatures au travers d'un document écrit transmis en amont aux membres du CA, et qui de fait consolide la décision et permet de formaliser les demandes et les avis. Ce qui permettra également a posteriori de consolider les critères des futurs profils de postes.

Il est également précisé que le vote sur les avis négatif des candidatures n'implique pas de rupture pédagogique.

Aucune vacance de poste ne produira de dysfonctionnement. S'il n'y a pas de mutation, les postes seront mis au concours.

#### 4 – Renouvellement des contrats MAA pour la rentrée 2013-2014

Le ministère de tutelle a mis en place un système de contrat spécifique d'une année leur permettant ainsi de préparer le concours du premier trimestre 2014.

La préparation du calendrier de la rentrée nécessite de faire des choix et de trouver des orientations conjointes avec des enseignants parfois très impliqués à l'extérieur de l'école et ainsi chercher les possibilités de les maintenir au sein de l'établissement au travers d'interventions ponctuelles notamment.

Les renouvellements de contrat de Laurent Berger et Nicolas Delplanque sont maintenus.

Jim Njoo souligne le manque de visibilité du point de vue du CA concernant la stratégie et besoins de recrutement émanant du champ HCA à la différence d'autres champs. Cela peut s'expliquer en partie par le manque de représentation du champ dans la composition du CA actuel ou d'un membre référent en lien avec ce champ.

Les non renouvellements des contrats de D. Lefrançois et de A. Grisoni s'expliquent par le retour d'Alessia de Biase. En outre il n'y a aucun poste vacant en SHS et aucune vacation n'est envisagée.

Les champs STA et ATR sont les plus lisibles dans le cycle Licence ce qui n'est pas le cas des autres champs qui risquent d'être pénalisés lors des recrutements. Les rencontres enseignants élus du CA et CEVE pourraient palier ce manque de visibilité. La demande de consolider les liens CA/ commissions et plus particulièrement avec le CEVE a déjà été exprimée par Gwen Rouvillois lors d'un précédent CA.

Le CEVE où tous les champs sont représentés fonctionne dans ce sens et les compte-rendus donnent le rythme des échanges et des débats. Les dynamiques doivent provenir de l'intérieur et de la volonté des champs eux-mêmes de se structurer. L'interdisciplinarité et la multidisciplinarité restent très complexes dans l'établissement. Bien qu'une transversalité se fasse et permettent à chaque enseignement de s'ouvrir aux autres.

Les représentants des champs VT et Paysage proposent de prolonger pour un an les contrats de Agnès Lappasat et Olivier Jeudy dans le champ VT.

Décision :

Les deux contrats spécifiques d'une durée d'un an concernant les enseignants Anne d'orazio et Jean Jacques Lyon Caen sont votés par 9 voix pour et 1 abstention  
Les renouvellements de contrats sont votés à l'unanimité.

## 5 – Approbation de profils de postes d'associés pour la rentrée 2013/2014

Deux profils de poste sont soumis au vote celui de MAA, champ ATR et celui de MAEA en champ SHSA (philosophie), en remplacement de Véronique Frabbri, remplacé par Laurence Kimmel en urgence.

La commission de recrutement se tiendra le 22 juillet

La commission d'audition se tiendra le 25 juillet

Décision :

Le profil de poste MAA, champ ATR est voté à l'unanimité Le profil de poste MAEA, champ SHSA est voté l'unanimité
--

## 6 - Questions diverses

Locaux de Didattica

Il a été demandé aux membres de l'association de quitter les locaux prêtés sur le site de Jaurès, ce qui a été accepté.

Subvention attribuée à l'association la Villette étudiante

Leur demande de 14 000 euros est inférieure à celles des années précédentes qui étaient de 15 000 euros. Edouard Ropars demande qu'un document récapitulatif des subventions allouées soit transmis. La notification budgétaire devrait être perçue au plus tard en septembre et permettra le paiement de toutes les subventions votées au CA.

Décision :

La subvention de 14 000 euros attribuée à l'association La Villette étudiante est votée à l'unanimité.
--

Modalité de paiement anticipé par l'ensaplv des frais d'hébergement des étudiants lors des voyages d'études

Gwen Rouvillois expose le problème récurrent rencontré par de nombreux enseignants porteurs de projets à l'étranger, plus particulièrement au premier semestre. L'organisation logistique de certains voyages d'études plusieurs mois à l'avance, alors même que les étudiants ne sont pas encore inscrits, oblige les enseignants à avancer sur leur fond propre la réservation de l'hébergement des étudiants. Or la comptabilité publique ne paye que sur service fait. Seuls les frais de transport sont payés par l'ensaplv. L'hébergement est à la charge des participants.

Une proposition est d'inverser la part prise en charge de l'école. Cette dernière paierait l'hébergement et s'acquitterait du transport.

Une autre proposition est de prendre tous les frais en charge et de réduire le nombre de voyages d'études.

Un changement de calendrier est également envisagé afin que les étudiants inscrits puissent faire l'avance du voyage. Toutefois, les dates des voyages sont difficiles à fixer ; ce déplacement ne doit pas interférer sur le calendrier des cours et doit se dérouler autant que faire se peut sur des jours fériés ou week-end.

Le directeur reconnaît que l'engagement financier des enseignants n'est pas sans conséquence. Proposition est faite de prendre en charge certains voyages d'études dans leur totalité au détriment d'autres. Se pose alors le choix des critères de sélection.

En réponse à Gwen Rouvillois, Bendicht Weber précise que l'école ne pouvant pas avancer l'argent, peut-être faut-il attendre la rentrée avant d'engager des réservations. Gwen Rouvillois donne à titre

d'exemple qu'un voyage à Berlin début novembre avec 36 étudiants doit se préparer dès le mois de juin.

Un document reflétant le panorama des voyages d'études est demandé.

Rapport entre les membres du CA et les commissions de l'école.

Edouard Ropars membre de la commission des expositions expose le sujet du débat actuel.

Il revient sur la mission de la commission des expositions à savoir programmer les expositions de l'ensaplv. Cette commission est constituée de 9 membres représentants des différents champs disciplinaires. Cette année un appel d'offre à propositions a été diffusé en avril à l'ensemble des enseignants. La commission s'est réunie le 20 juin et a hiérarchisé les propositions reçues. Certaines demandes n'ont pas été acceptées pour des raisons budgétaires et de visibilité. Notamment celle d'Annick Desmier d'exposer les travaux de ses étudiants en voyage à Kerguéhennec .

La galerie dispose d'un budget de 15 000 euros par an ce qui ne permet pas de financer l'ensemble des demandes. Un courrier critique et polémique a été adressé à l'ensemble des acteurs de l'école par un agent de l'ensaplv. Edouard Ropars souhaiterait y répondre et demande aux membres du CA de l'y autoriser.

Bendicht Weber revient sur la question de la capitalisation de l'offre pédagogique. Concernant le courrier rédigé par Edouard Ropars, il lui est demandé de l'adresser au nom de la commission des expositions.

Jim Njoo propose de laisser une porte ouverte et de programmer une série thématique d'expositions qui pourrait valoriser l'héritage pédagogique de l'école à travers les enseignements passés d'Annick Desmier et d'autres enseignants.

Edouard Ropars se propose de thématiser sur les questions autour de la galerie et de sa portée.

- Point d'information sur les inscriptions en Hmnop

La règle actuelle est la suivante : 270 ADE inscrits et répartis ainsi 194 proviennent de l'ensaplv et 96 de l'extérieur. La priorité est donnée aux ADE issus de l'ensaplv. Or cette formation est extrêmement sollicitée par des demandes extérieures. Les candidats sont alors inscrits sur des listes complémentaires parfois pendant plusieurs mois. Les membres du CA acceptent la proposition de la commission HMNOP de fixer le nombre d'inscrits extérieurs à 50 et réduire ainsi la liste complémentaire ce qui permet de donner rapidement une réponse même négative aux autres candidats inscrits.

James Njoo fait remarquer que fidéliser les passerelles avec des agences permet de valoriser les programmes post-master de l'école.

- Point d'information sur les évaluations des enseignements

Ido Dweck précise qu'en l'absence de Philippe Ravary, la diffusion du questionnaire d'évaluation des enseignements n'a pas été faite. François Guéna se propose de travailler sur ce point.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications):

- Jeudi 25 juillet à 13h00 (CA restreint)

Le Président du CA lève la séance à 13h05.

Bendicht Weber  
Président du Conseil d'administration

